

Lognes, le 25 mai 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Accessibilité aux personnes handicapées et sécurité-incendie :
la CCI Seine-et-Marne informe les chefs d'entreprise**

Pour informer ses ressortissants sur les nouvelles réglementations en matière d'accessibilité aux personnes handicapées et de sécurité-incendie, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne (CCI), en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme, la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, le Groupement Professionnel de l'Hôtellerie-Restaurant 77 (GPIH) et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat Nord et Sud 77, organise deux réunions d'information délocalisées :

- **A Coulommiers : le lundi 31 mai 2010, à 14h30, au Théâtre Municipal**
- **A Avon : le lundi 7 juin 2010, à 14h30, à l'UTEC Avon-Fontainebleau**

Ces rencontres s'adressent aux commerçants, artisans, hôteliers, restaurateurs et prestataires touristiques. Elles ont pour objectif de présenter, d'une part, les nouveaux textes réglementaires auxquels sont aujourd'hui soumises les entreprises concernées, et, d'autre part, la manière de les appliquer dans le cadre de projets de développement.

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) doivent être accessibles aux personnes atteintes d'un handicap (moteur, auditif, visuel ou mental). La loi du 11/02/2005, complétée du décret du 21/10/2009, leur impose de se mettre aux normes avant le 22/02/2015 et, aux établissements en construction ou en création, de faire les travaux adaptés. Les établissements de 3^{ème} et 4^{ème} catégorie ont l'obligation d'établir un diagnostic d'accessibilité et de se mettre en conformité au 1^{er}/01/2011.

En matière de sécurité-incendie, les avancées de la législation concernent les petits hôtels qui doivent suivre l'arrêté du 24/07/2006, complétant et modifiant le règlement contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP. Les établissements de 5^{ème} catégorie, quant à eux, doivent être mis en sécurité avant le 5/11/2011.

A propos de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne

Sous l'impulsion de chefs d'entreprise Elus, les 300 Collaborateurs de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, répartis sur 11 implantations, sont mobilisés sur l'ensemble du territoire départemental pour soutenir, fédérer et accompagner au quotidien plus de 40 000 PME-PMI. Pour répondre à la vitalité des entreprises et du territoire, la CCI Seine-et-Marne développe 3 grands domaines d'expertises : l'information économique, la formation professionnelle et le développement économique.